



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 27 juillet 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 14-07/17 /Cab/Com

Communiqué

11° CONSEIL DU FLEUVE SUR LE MARONI 18 juillet 2017 - ALBINA (SURINAME)

« Le dialogue bilatéral avec le Suriname réaffirmé »

La 11ème réunion du Conseil du fleuve sur le Maroni s'est tenue à Albina (Suriname) le 18 juillet 2017. Le précédent Conseil du fleuve a eu lieu le 5 décembre 2014. Cette réunion a permis de réaffirmer le dialogue avec les autorités du Suriname sur l'ensemble des sujets concernant les populations riveraines du fleuve.

Ce travail complète celui **sur les questions de sécurité et de coopération policière** grâce **aux réunions mensuelles de police** qui se tiennent à la frontière, alternativement à Albina (Suriname) et Saint-Laurent du Maroni (France).

La délégation française était conduite par l'ambassadeur de France au Suriname et au Guyana Antoine JOLY, accompagné du sous-préfet de Saint-Laurent du Maroni et des membres permanents du Conseil du fleuve : vice-président de la collectivité territoriale de Guyane (CTG), maire d'Awala-Yalimapo représentant de la communauté des communes de l'Ouest guyanais (CCOG), député de la 2ème circonscription de la Guyane, directeur de l'AFD. La délégation du Suriname était conduite par Monsieur Michiel RAAFENBERG, secrétaire permanent du ministère des affaires étrangères du Suriname.

Les échanges ont été concrets et directs. Le Suriname a formé le vœu de rendre le Conseil du fleuve plus opérationnel et a souhaité un format plus resserré.

Les échanges se sont déroulés dans un climat constructif et ont porté sur des sujets tels que le franchissement du Maroni : la construction du futur bac à grande capacité pour assurer la liaison internationale France-Suriname – dont la convention de partenariat sera bientôt signée - et les aménagements portuaires des ports de Saint-Laurent et d'Albina, la surveillance des inondations, la gestion des déchets ou la circulation des citoyens du Suriname et de la Guyane française des deux côtés du fleuve Maroni.

Les deux parties ont convenu de mettre en place quatre groupes de travail bilatéraux sur les sujets suivants : aménagement des sauts, environnement et déchets, surveillance des inondations, carte frontalière (en lien avec le ministère de l'intérieur français).

Elles ont également rappelé la complémentarité du Conseil du fleuve sur le Maroni avec la Commission mixte France-Suriname qui ne s'est plus réunie depuis sa création en 2009 ainsi que l'importance de tenir cette Commission **compte tenu des enjeux communs, notamment en matière de sécurité et de coopération judiciaire.**